



Rapport d'établissement du comité scientifique

Date 31/07/2025



Le projet Co-Effect est cofinancé par le Programme
Interreg Italie-France Maritime 2021 - 2027, avec un
financement de € 1.352.523,96 (FEDER)



Table des matières

Rapport d'établissement du comité scientifique.....	- 2 -
.....	- 2 -
Le projet Co-Effect est cofinancé par le Programme Interreg Italie-France Maritime 2021 - 2027, avec un financement de € 1.352.523,96 (FEDER)	- 3 -
Les membres du Comité Scientifique	- 5 -
Membres du Comité Scientifique	- 5 -
Membres associés au comité scientifique	- 5 -
Missions du Comité scientifique.....	- 6 -
Les missions prévues dans le projet.....	- 6 -
Le programme de travail et les travaux du comité scientifique	- 11 -
Etat de l'art	- 12 -
La notion d'Économie Circulaire	- 12 -
De l'économie de la fonctionnalité à l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération	- 15 -
Orientations de recherche du Comité Scientifique	- 23 -
Quels questionnements au regard des sciences économiques et des sciences de gestion	- 23 -
Bibliographie	- 28 -

Les membres du Comité Scientifique

Membres du Comité Scientifique

Le Comité Scientifique du programme Co-Effect est constitué des trois partenaires scientifiques du projet :

PP2 RED :

R. Demissy (Coordinateur du Comité Scientifique)

PP4 Université de Corse Pascal Paoli :

C. Ben Slimane

C. Cristofari

S. Frimousse

C. Storai

PP6 Université de Pise :

I. Cavallini

Membres associés au comité scientifique

A cette équipe s'ajoute la participation d'O. Blandin (ATEMIS LIR), prestataire scientifique ayant intégré le Comité Scientifique le 1^{er} avril 2025.

Le comité scientifique a pu accueillir d'autres membres du projet Co-Effect au cours de ses travaux.

Ainsi, R. Balan (PP1 CCI du Var) a participé à la seconde réunion du Comité Scientifique afin notamment de faciliter la connaissance par les équipes de la CCI du Var des éléments conceptuels mis au travail au sein du Comité Scientifique. C. Laroche (PP2 RED SAS) a également pris part aux travaux du Comité Scientifique (Réunion 2 et 3) du fait de son rôle auprès des partenaires activateurs. La présence de C. Laroche a notamment permis de tenir informés les membres du Comité Scientifique de la définition des projets qui intégreront effectivement le programme Co-Effect. Ce lien est particulièrement important pour assurer la pertinence du programme de travail du Comité au regard des enjeux des différents partenaires. M. Pépin (PP2 RED SAS) a participé à la troisième réunion du comité scientifique et participera à la suite des travaux. Cela correspond notamment à son rôle de coordinatrice au sein de RED SAS et sa fonction de lien avec le pilotage global du projet.

Missions du Comité scientifique

Le comité scientifique Co-Effect a une mission en partie définie au sein du projet. Cette mission est présentée dans le dossier de candidature et a été précisée par une note présentée en annexe de ce rapport et communiquée à l'ensemble des membres du comité. Au-delà des actions incluses dans le programme, le comité scientifique a également une mission au sein du projet. Cette mission est double : Il s'agit d'une part de faire ressource pour les partenaires activateurs et leurs accompagnants en aidant à problématiser, à analyser et identifier les enjeux des différents projets et cela tout au long du programme, et non uniquement lors de l'évaluation. L'autre mission renvoie à la mise à l'épreuve du référentiel de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Une mise à l'épreuve d'un contexte transfrontalier, mais aussi d'expériences nécessairement singulières. C'est aussi une mise à l'épreuve de la diversité des approches et des disciplines qui composent le comité scientifique, et notamment l'occasion de mettre en discussion le cadre conceptuel et méthodologique mobilisés par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération dans les sciences de gestion, ce qui représente une originalité par rapport au développement de ce cadre conceptuel et méthodologique. L'enjeu de la mise à l'épreuve ne se résume pas à la validation ou l'invalidation du cadre méthodologique et conceptuel, mais par son enrichissement, son co-développement au service de la diffusion transnationale de capacité à penser, analyser et à agir dans le sens des transitions nécessaires à la prise en charge conjointe des enjeux de développements économique, social et environnemental.

Les missions prévues dans le projet

Création du comité scientifique

De mars 2025 à fin juillet 2025

La première mission du Comité Scientifique consiste à mettre en place le comité scientifique, ce qui a impliqué de stabiliser la liste des membres. Il s'agissait de définir le périmètre des personnes à réunir régulièrement au sein du comité, et qui participeront aux sensibilisations et formations prévues au sein de cette première période de travaux. Il s'agissait également d'assurer une sensibilisation au cadre conceptuel de l'EFC.

Présentation des travaux sur l'EFC aux membres du comité scientifique

L'EFC est une approche particulière des enjeux de transition. Les concepts de l'EFC sont issus des travaux d'ATEMIS depuis le milieu des années 2000. Afin que tous les membres du comité scientifique puissent partager une connaissance commune de ces

concepts, cette première période de travail comprend l'élaboration d'une sensibilisation de chacun aux concepts de l'EFC. Cette sensibilisation a pris la forme de présentations assurées par R. Demissy et O. Blandin aux membres du comité scientifique (d'abord à distance pour les sessions de mars et d'avril) et en physique (le 2 juin à Toulon et le 31 juillet à Paris).

Les premières séances ont surtout concerné la présentation du cadre conceptuel. Ce travail s'est montré particulièrement important notamment pour permettre aux collègues de sciences de gestion de mieux saisir les ruptures épistémologiques et conceptuels que propose l'EFC dans le champ des sciences économiques (cf. les comptes rendus en annexe de ce rapport). C'est notamment ce travail qui nous a conduit à développer dans ce rapport un état de l'art et un programme de travail proposant des premières articulations entre les questionnements et les concepts de l'EFC et une partie de la littérature en sciences de gestion.

La séance du 31 juillet à Paris a été l'occasion de présenter des « business cases » de manière à offrir une matière commune, des terrains permettant aux membres du comité scientifique moins engagés dans les recherches sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération de pouvoir s'approprier ces cas et ainsi de mettre en relation leurs observations avec ces business cases. Ce travail est d'ailleurs appelé à se prolonger au-delà de la première période de travail.

En parallèle de ces temps de sensibilisation, un ensemble de publications ont été partagée avec les membres du Comité Scientifique :

- Une note explicative des concepts de l'EFC ;
 - Des documents académiques (ouvrage, rapport de recherche, contribution à des colloques...);
 - Des fiches de cas d'entreprise ;
- Des liens vers des expériences, des sites ressources, des vidéos...

Etat de l'art

Le présent rapport présente un état de l'art sur le rapport entre l'économie circulaire et l'EFC. Les travaux du comité scientifique vont certainement enrichir cet état de l'art à la fois par les besoins d'investigation plus précis de certains concepts du fait des enjeux singuliers que rencontreront les partenaires activateurs, les porteurs de projets et leur accompagnateur. Par ailleurs, cela fait partie de la mission générale du comité scientifique et de l'activité courante de ses membres.

Orientation du Comité scientifique

L'introduction de la présente partie met en avant des éléments de cette orientation de travail. Néanmoins, il nous semble important de mettre en exergue le fait qu'au moment de la rédaction de ce rapport, une orientation se dessine, celle consistant à travailler particulièrement les échos entre les ruptures épistémologiques proposées par les recherches et les expériences portant sur l'EFC et les travaux au sein des sciences de gestion. Par ailleurs, il y a une attention toute particulière qui est portée sur les conditions d'un développement transnational de la dynamique de l'EFC. L'EFC est un concept mobilisé principalement en France et très peu usité, voire pas du tout, en Italie. Pour autant, nous faisons l'hypothèse suivante : les enjeux qui ont amené à forger le cadre conceptuel de l'EFC en France sont également présents en Italie et ont conduit également à l'élaboration d'approches et de pratiques pouvant faire écho avec le cadre conceptuel de l'EFC. L'identification de ces approches et pratiques – notamment au travers des projets identifiés par les partenaires activateurs, constitue un point d'attention pour le Comité Scientifique.

Contribution à la Stratégie transfrontalière EFC

De mars 2025 à fin décembre 2025

La contribution du comité scientifique est attendue concernant l'élaboration des critères de sélection et l'orientation des travaux des différents terrain. Ce travail a déjà commencé avec des échanges notamment avec C. Laroche (RED SAS) concernant les projets pouvant intégrer le programme. Ainsi, concrètement, le comité scientifique aide les partenaires activateurs à choisir le périmètre pertinent de leur projet, à bien définir les enjeux et problématiques. La suite de ce travail passe par l'analyse des projets, la mise en discussion au sein du comité scientifique et avec les partenaires activateurs, des différents projets ; et un travail de mise en perspective scientifique (quel intérêt scientifique, quelles questions de recherche le comité scientifique identifie-t-il pour chacun des projets ?)

Participation à l'identification, analyse et qualification des acteurs et ECT

Le Comité Scientifique doit contribuer à la constitution d'un fonds de ressources documentaires à partir de la seconde période. Dans les faits, ce travail a déjà commencé avec le partage de documents clés présentant l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération. Le présent rapport constituera lui aussi un élément de ce fond documentaire. Le travail sur l'identification de « cas d'études » permet également de mettre en partage des ressources dans une forme plus pédagogique que les productions plus théoriques.

Soutien dans l'incubation des ECT

De fin juillet 2025 à fin à fin juin 2026

Le comité scientifique n'a pas un rôle central sur cette activité qui concerne principalement les partenaires activateurs et les accompagnateurs des différents territoires. Le comité scientifique est attendu pour développer un regard critique sur les productions des différents partenaires et un appui à la problématisation. L'activité prévoit la création d'un guide détaillant les étapes d'incubation auquel le comité pourra contribuer, notamment dans la discussion sur les conditions nécessaires à cette période d'incubation des projets.

Contribution à l'activation des ECT

De janvier 2026 à juin 2027

Il s'agit ici du cœur du projet Co-Effect puisque cette activité comprend, à partir de l'incubation, l'élaboration d'un « modèle économique stabilisant les ECT ». Ce travail suppose que nous ayons analysé les différentes expériences de terrain. C'est un travail d'appui à l'analyse que le comité scientifique aura à mener tout au long de la période, permettant ainsi aux acteurs de terrain de mettre en perspective ce qu'ils rencontrent et les soutenir dans l'élaboration de nouvelles hypothèses à mettre au travail avec les équipes de chacun des projets. Le comité scientifique aura à rendre lisible et explicite les trajectoires suivies par les partenaires activateurs et les accompagnateurs.

Evaluation et suivi des effets utiles du projet

De janvier 2026 à décembre 2027

En parallèle de l'activation des ECT, et jusqu'à la fin du projet, le comité scientifique est attendu sur la conduite d'un travail d'évaluation. Selon les concepts de l'EFC, cette évaluation ne se limite pas à une analyse de conformité ou une mise en lumière de l'écart entre ce qui était prévu et ce qui a été effectivement réalisé.

L'évaluation s'inscrit dans une démarche compréhensive mettant en lumière les enjeux effectifs auxquels se sont confrontés les acteurs du projet. L'un des enjeux est ici de révéler ce qui a été mis en mouvement en même temps que les acteurs (ressources effectives, effets induits, système d'acteurs réels...). Ainsi il ne s'agit pas uniquement de révéler les effets de l'action, mais aussi de revenir sur la compréhension des conditions ayant mené l'action à être ce qu'elle est.

L'évaluation n'est pas pensée dans le projet comme une posture à part de l'ensemble du projet. C'est ainsi que cette évaluation est pensée comme s'inscrivant dans des espaces de gouvernance des différents projets. Une forme d'évaluation dite de

« délibération » est ainsi prévue. C'est-à-dire une évaluation dont l'objet est la mise en discussion avec les acteurs des orientations à prendre pour la suite de leur travaux (et donc une évaluation qui contribue à leur faire dire la valeur qu'ils perçoivent et ce qui fonde leur jugement de valeur).

Le comité scientifique est attendu à l'appui de l'élaboration de retours d'expérience sur les 5 terrains de Co-Effect au côté des accompagnateurs et des partenaires activateurs. Le comité a également un rôle de synthèse des questions émergentes dans les différents projets de manière à ce que celles-ci soient intégrées par les autres terrains. Aussi ce travail d'évaluation se fera de manière régulière avec les différents terrains et sera nourri par les équipes intervenantes et les porteurs de projets.

Enfin, le comité scientifique pourra, par son travail, contribuer à la mise en récit des trajectoires des différents terrains pour les constituer en « cas d'études » en vue notamment de nourrir la dynamique transnationale.

Le programme de travail et les travaux du comité scientifique

Pour la période écoulée, le comité scientifique s'est organisé autour de trois type de modalités de travail :

- Les réunions collectives ;
- Les échanges directs entre le coordinateur et les membres du comité scientifique ;
- L'échange de documents & ressources.

Les réunions collectives ont été au nombre de 3

- Le 23 mars 2025 (à distance) ;
- Le 02 juin 2025 (à Toulon) ;
- Le 31 juillet 2025 (à Paris).

Les deux premières ont été l'occasion de présenter aux membres du comité scientifique l'histoire de l'EFC, les principaux enjeux que ce cadre conceptuel et méthodologique vise à prendre en charge, les principaux concepts structurants ce cadre conceptuel.

La troisième réunion a été l'occasion de présenter des études de cas à la fois d'entreprise et de dynamique territoriale.

Les échanges directs ont permis de préparer ces temps collectifs et notamment d'orienter le choix des documents à partager/

Les documents partagés à l'ensemble des membres du comité scientifique visent à nourrir de manière asynchrone les échanges entre les membres du comité.

Deux autres réunions de travail sont d'ores et déjà fixées :

- la première aura lieu le 23 octobre 2025 en Corse ;
- la seconde le 10 décembre 2025.

Les membres du Comité Scientifique se sont prononcés le 2 juin pour un format de session de travail d'une journée et plutôt en présentiel. Le rythme bimestriel est installé au moins pour les deux premières périodes de travail du comité scientifique.

Au-delà des temps de réunions plénières, les points entre le coordinateur et les membres du comité scientifique sont appelés à se poursuivre afin d'assurer la qualité des travaux lors de ces journées en présentiel.

Etat de l'art

Le présent chapitre se propose d'éclairer le concept d'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération, d'une part, en indiquant son inscription au regard des notions d'Économie Circulaire et d'Économie de la Fonctionnalité, et d'autre part, en indiquant les principes au fondement de cette approche. Il s'agira également de pointer une série de questionnements que pose l'EFC au regard des sciences économiques et des sciences de gestion.

La notion d'Économie Circulaire

A la suite du Rapport Meadows¹, « Les limites à la croissance (dans un monde fini) », alertant au début des années 70 sur les limites du mode de développement économique hérité de la fin du 19^{ème} siècle sur la devenir même de notre planète, de nombreuses organisations et commissions mondiales ont mis en avant la nécessité de sortir de ce modèle de développement en pointant comme un des axes, la transition vers une économie circulaire (F. Collard, 2020). Notamment, l'association caritative Ellen Mc Arthur Foundation propose un premier contour à la notion l'Économie Circulaire (EC) comme « restauratrice et régénérative par nature et tendant à préserver la valeur et la qualité intrinsèque des produits, des composants et des matériaux à chaque étape de leur utilisation. Ce modèle économique a pour objectif de décorrélérer le développement économique mondial de la consommation de ressources limitées »². Cette définition est depuis souvent reprise comme référence dans de nombreux textes (Bourdin S., Maillefert M., 2020).

Cependant, le terme d'EC, qui s'est largement répandu, apparaît moins comme un concept stabilisé que comme une notion plastique (Kirchherr J. et all, 2017) avec comme point commun la recherche d'une moindre consommation de « ressources matières » (matières premières, énergies) de l'amont à l'aval de l'ensemble du cycle de vie du bien ou du service.

Ainsi, l'Institut de l'Économie Circulaire³ définit l'EC comme le fait de « produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets ». De même, dans son rapport au

¹ D.H. Meadows, D.L. Meadows, J. Randers W. Behrens III (1972) « The limits to growth », rapport au club de Rome, éditions Potomac associates book 205 pages.

² Ellen MacArthur Foundation, « Vers une économie circulaire : arguments économiques pour une transition accélérée », 2016, www.ellenmacarthurfoundation.org, p. 2., cité par F. Collard, op. cit. p.9.

³ <https://institut-economie-circulaire.fr/economie-circulaire/>

parlement français, B. Perret⁴ pose que « la transition vers une économie circulaire appelle une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, en priorité, un réemploi et une réutilisation et, à défaut, un recyclage des déchets, des matières premières secondaires et des produits ».

Cet enjeu autour de la maîtrise des ressources est également repris par l'Ademe⁵, qui décrit l'EC comme « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus ». L'Ademe précise qu'il s'agit alors de déployer « un ensemble de pratiques dont la finalité est de préserver les ressources naturelles comme l'eau, l'air, le sol, et les matières premières »⁶.

Il est intéressant de noter dans l'approche proposée par l'ADEME, l'enjeu d'intégrer à cette démarche d'Économie Circulaire, des dimensions renvoyant au développement du bien-être des individus, sans toutefois préciser en quoi cette démarche permet d'y contribuer.

La notion d'économie circulaire s'inspire principalement des écosystèmes naturels « où rien ne se perd, tout se transforme » en cherchant à inscrire ce principe de circularité à la matière nécessaire à la production de biens et de services et à leur usage, tout au long de leur cycle de vie. La visée de cette approche est clairement de réduire l'usage des ressources.

Ainsi, l'approche de l'EC renvoie à trois grands principes :

- limiter autant que possible l'utilisation des matières (ressources naturelles, énergies...) mobilisées dans la production de bien et service, et idéalement à les restaurer ;
- allonger de la durée de vie des produits dès leur conception en favorisant la réparation et le réemploi... ;
- favoriser des boucles de réemploi où les « déchet » des uns peuvent devenir des ressources pour d'autres cycles de production notamment par le recyclages des matériaux, l'utilisation des énergies fatales ...

⁴ Perre B., 2014, « L'économie Circulaire, État des lieux et perspectives », Rapport auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Rapport n° 009548-06

⁵ Agence de La transition Ecologique en France.

⁶ <https://economie-circulaire.ademe.fr/economie-circulaire#quelle-definition-pour-l-economie-circulaire>

Ainsi, il s'agit au final, à travers le déploiement d'une approche relevant de l'EC, de chercher à sortir d'un modèle économique linéaire « extraction – production – usage – déchet » hérité de la révolution industrielle et associé à un régime de développement assis sur la consommation de masse négligeant les effets des activités productives sur l'environnement. Cette rupture avec le modèle linéaire se fait par une attention recentrée sur l'utilisation de la matière au regard de l'ampleur des atteintes portées à la planète. L'accent est alors principalement mis sur de nouveaux modes de conception, production mais aussi de consommation, valorisant un prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation, réparation et le recyclage des composants.

L'EC porte une intention principalement sur les ressources matérielles, avec souvent un accent mis sur les approches technologiques du côté de l'offre et les approches comportementales sur côté de la consommation sans remettre en cause les autres dimensions du modèle économique des entreprises.

La notion de « modèle économique »

La notion de modèle économique ne peut se réduire à la seule dimension monétaire (le « modèle d'affaire » d'une structure, l'équilibre entre les dépenses et les revenus, les enjeux de financement...). Elles renvoient également à la dimension réelle (ce qui est fabriqué, les ressources que cela mobilise, la valeur que cela crée pour les uns et les autres...) et à des dimensions institutionnelles (les règles et dispositifs qui régulent les relations entre les acteurs, comme la réglementation en matière de commerce, le code des marchés publics, le code du travail, les règlements en matière sanitaire ou environnementale ...).

- Dans cette perspective, la trajectoire de développement d'une structure (son modèle économique) articule six composantes :
- la proposition de valeur (ce qui est produit et les effets utiles générés pour les bénéficiaires directs ou indirects) ;
- les ressources matérielles et immatérielles mobilisées pour produire la proposition de valeur ;
- le mode d'organisation permettant de « produire » cette proposition de valeur, ce qui est « porté » en interne ou en mobilisant des tiers externes (sous-traitants, partenaires...) ;
- les modes de contractualisation qui permettent, notamment, de générer un revenu mais aussi de soutenir un cadre de relation (relation de partenariat, relation marchande classique...) ;
- les modes de financement, dont le financement des investissements matériels et immatériels, et de répartition de la valeur ;
- les modes de gouvernance (modalités de prise de décisions et d'évaluation liées à la dynamique collective).

Ces six composantes sont articulées et fondent la singularité de chaque structure et sa dynamique de développement. Ainsi, la cohérence de ces composantes soutient le développement de la structure. Inversement, une dynamique de développement fragilisée résulte de problématiques rencontrées dans telle ou telle composante et dans leur cohérence.

Les composantes d'un modèle économique

6 domaines articulés qui fondent la singularité d'une entreprise et sa dynamique de développement



De l'économie de la fonctionnalité à l'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération

La notion d'« Économie de la Fonctionnalité » (EF) (ou functional Economy) émerge à la fin des années 80 notamment avec O. Giarini et W.R. Stahel (1986) (Gaglio et al. 2011 ; Merlin-Brogniard 2024). B. Serra⁷ rappelle que l'utilisation du terme « économie de fonctionnalité » est plutôt une spécificité française reprenant une traduction du concept fondateur The Functional Economy, proposé par Stahel. Les auteurs anglophones utilisent davantage la référence à la société de service, avec les termes eco-efficient services (Hockerts 1999 ; Meijkamp 2000 ; Bartolomeo et al. 2003), servitization (White et al. 1999), servicizing (Toffel 2002).

Pour la recherche francophone, l'EF est définie principalement comme la capacité à « vendre l'usage d'un bien plutôt que le bien lui-même » (Rifkin 2000 ; Erkman 2004 ; Bourg et Buclet 2005). Avec pour corolaire que cette vente d'un usage (par la location, la mutualisation notamment) ou d'un résultat (avec des contrats du type

⁷ Serra B., 2018, « Perspectives durables et territoriales des économies de fonctionnalité légitimes. Une interprétation en termes conventionnalistes », Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, Grenoble

« performance » par exemple) a la particularité de ne pas entraîner de transfert de propriété entre le prestataire et le client. Avec le postulat alors que le fait de passer d'une logique de vente du bien à la vente de l'usage a pour effet alors d'inciter l'offreur à allonger la durée de vie de ces produits avec une approche gestionnaire (en termes de performance et de rentabilité) articulée à la logique technique du « cycle de vie ». L'EF est alors présentée comme un pilier de l'Économie Circulaire.

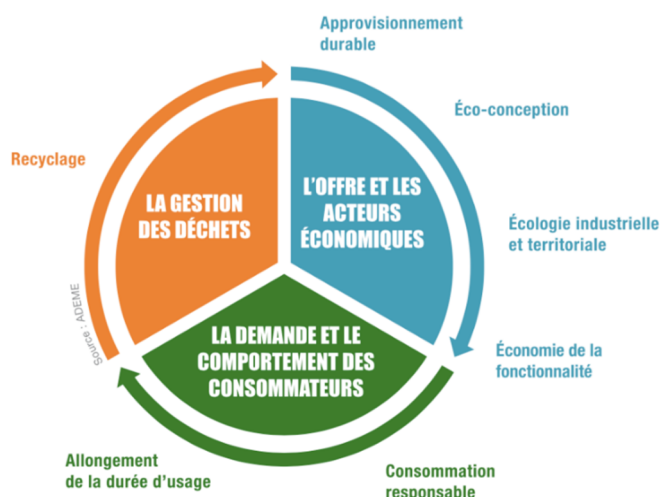


Figure 1 les 7 piliers de l'économie circulaire⁸

C'est sur la base de ces premiers travaux qu'a émergé le concept d'Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération (EFC) sous l'impulsion de Ch. du Tertre (Économiste) autour de quelques chercheurs en sciences sociales⁹ d'une part, et du Laboratoire de Recherche d'intervention ATEMIS, d'autre part (Gaglio et al. 2011, C. du Tertre, 2007, 2023).

Le passage du concept de l'EF à l'EFC s'appuie sur une série d'éléments dont les principaux sont :

- Le constat d'une limite de l'approche de l'EF dans la mesure où elle peut parfaitement s'inscrire dans une logique économique classique des entreprises avec la recherche de rentabilité par une augmentation du volume de production (produire plus pour vendre plus comme ressort principal pour dégager de la rentabilité), et par des logiques financiarisées autour des approches en termes de chaînes de valeur et de rentabilité par la pression sur les prix et la concurrence.

⁸ Publié notamment ici : <https://economie-circulaire.ademe.fr/economie-circulaire#quelle-d%C3%A9finition-pour-l%E2%80%99C3%A9conomie-circulaire->

⁹ Notamment François Hubault, Ergonome ; Philippe Moati, Économiste ; Manuel Zacklad, Sciences de l'information ; Gérald Gaglio, Sociologue.

- Le fait que le passage à la vente à la location s'applique, de fait, à quelques activités de production de bien mais reste difficile à appréhender pour la production de biens semi-finis, et surtout pour les activités de service où la notion de location n'est pas opératoire.

Ainsi, l'EFC vise à proposer une orientation nouvelle en termes de modèle économique avec pour perspective de répondre aux impasses du modèle dominant financiarisé inscrit dans la Globalisation.

L'EFC constitue un référentiel, plus qu'un « modèle à appliquer », qui s'articule autour de quatre piliers principaux (Ch. du Tertre 2023) :

Premier pilier : une attention à la performance d'usage par la conception de « solutions intégrées biens-services »

L'EFC cherche à réinterroger l'articulation entre l'offre d'un bien ou d'un service et les dimensions de valeur en s'intéressant, d'une part, aux effets utiles en lien avec des usages et besoins, et d'autres part, aux externalités.

Ainsi, la valeur, en termes d'utilité, n'est pas uniquement réductible aux caractéristiques et propriétés intrinsèques de l'offre, mais va être également dépendante des usages situés et de la manière dont l'activité est réellement réalisée dans le cas d'activités de service (O. Blandin 2013). La valeur est donc un construit située. De même, le prix est une convention (plus ou moins explicite) qui n'est pas directement proportionnelle à la valeur en termes d'utilité. Le prix n'est que l'expression monétaire de la valeur. Dans cette perspective, l'enjeu n'est plus de chercher à vendre plus de produits standards à un prix le plus élevé possible (en fonction du pouvoir d'achat et de l'intensité de la concurrence), mais d'améliorer la performance d'usage, c'est-à-dire d'amplifier les effets utiles pour le bénéficiaire, le client. Il s'agit donc de vérifier que ce que met en œuvre l'offreur rende effectivement service au bénéficiaire, même si cela ne se traduit pas par la mobilisation d'un bien, ou d'une prestation, non pertinents au regard des enjeux réels de l'activité.

Cela suppose souvent de déployer des réponses articulant des biens et des activités de service dans une solution intégrée permettant un « saut fonctionnel » pour mieux répondre aux attentes et besoins (par exemple le passage des transports à la mobilité, par le passage de l'alimentation à des enjeux de bien vivre alimentaire incluant les enjeux santé et de modes de production des

denrées). Ce qui suppose alors de faire évoluer les modalités de contractualisation et les conventions monétaires pour soutenir cette dynamique.

Cette capacité à élargir le champ de la valeur par « sauts systémiques » via l'intégration progressive de biens et de services, permet de sortir d'un développement fondé sur la croissance des volumes, et d'envisager d'assumer de manière endogène les enjeux de durabilité.

Second pilier : « l'effet ciseaux » entre ressources matérielles et ressources immatérielle.

La dynamique de l'EFC cherche à la fois à réduire l'usage des ressources matérielles non renouvelables et à augmenter, parallèlement, la mobilisation des ressources immatérielles.

Au niveau des ressources matérielles, cela passe par la mutualisation, l'allongement de la durée de vie des biens, leur réutilisation, leur recyclage... dans le prolongement de l'Économie Circulaire. Mais, de manière plus fondamentale, la perspective portée par l'EFC vise à soutenir la rentabilité, non pas par l'accroissement des volumes (produire et vendre toujours plus comme dans le modèle classique), mais en développant la performance d'usage (plus de valeur, moins de biens).

Il s'agit, dans le même temps, de reconnaître le rôle central que jouent les Ressources Immatérielles dans la dynamique de développement des entreprises comme des territoires (Demissy 2018 ; C. Perrier et all. 2019). Ces ressources immatérielles portent sur différentes dimensions : les compétences et les connaissances ; la confiance (notamment entre partenaires, mais aussi en soi, en interne d'une structure...) ; la pertinence de l'organisation, des conventions, et des solutions intégrées développées ; la santé au sens du développement des capacités de pensée et d'agir des personnes comme des collectifs qui conditionnent la créativité.

Le développement de ces Ressources immatérielles passe par des « investissements immatériels » qui reposent sur l'engagement des personnes, leurs expériences de travail.

Ainsi, le développement de l'entreprise comme de la croissance méso et macro-économique, n'est plus assis sur l'exploitation des ressources matérielles (et du vivant réduit à une ressources matérielles) mais repose plus structurellement sur la consolidation et le développement des ressources immatérielles.

Troisième pilier : « la coopération »

La mise en œuvre de l'EFC suppose de favoriser la coopération en mettant à distance :

- D'une part les logiques de concurrence et ses corollaires avec les approches en termes de chaîne de valeur (dans les relations inter-entreprises), de Business Unit (dans les relations internes au sein des organisations productives), voire dans les pratiques de gestion des ressources humaines (objectifs individualisés et système de reconnaissance assis sur des résultats individuels...);
- D'autre part, le fait de faire porter tout le poids du « travailler ensemble », des articulations dans l'activité de travail entre les différents contributeurs internes comme externe de l'entreprise, sur des supports de coordination (procédures, mode de contractualisation...) dans un prolongement et une extension du modèle taylorien notamment.

En effet, coproduire un usage pertinent et consolider les Ressources Immatérielles suppose une qualité dans les relations de travail (en interne comme avec les partenaires et les clients), de faire des ajustements au regard de ce qui était prévu, de consolider la pertinence dans le temps par des effets d'apprentissage au-delà des dimensions formelles inscrites dans des contrats, des procédures, de chercher à développer des relations dans le temps pour soutenir ces effets d'apprentissage.

La coopération renvoie à des formes spécifiques d'engagement dans le « travail vivant ». Coopérer consiste à se préoccuper des difficultés que rencontrent les autres dans leur activité, et à les intégrer dans les arbitrages que chacun est amené à réaliser concernant son propre travail, le tout étant sous-tendue par une visée commune (O. Blandin 2017).

Il s'agit de choisir les cheminements permettant de faciliter, au mieux, l'activité de ces interlocuteurs.

La dynamique de coopération articule trois niveaux principaux :

- la coopération verticale qui s'établit au sein des lignes hiérarchiques et qui vient remodeler la pratique managériale ;
- la coopération horizontale qui relève des relations au sein d'un même collectif de travail, d'une même équipe ;
- la coopération transverse qui se déploie dans les activités servicielles tant vis-à-vis des contributeurs de la Solution Intégrée (qui ne sont plus alors appréhendés

comme des sous-traitants) que des bénéficiaires (qui ne sont plus appréhendés comme des clients) en lien avec les enjeux de coproduction et de relation de service.

Cela déplace alors les ressorts de la productivité, qui ne reposent plus sur les leviers hérités des industries manufacturières de série (intensité du travail, intégration matérielle, division du travail et spécialisation, économie d'échelle) vers des leviers compatibles avec la dynamique servicielle sous-jacentes à l'approche de l'EFC. Ces déterminants de la productivité renvoient principalement à :

- des économies de flexibilité associées aux aménagements du temps de travail et à l'usage de technologies flexibles ;
- des économies d'adoption qui étendent les économies d'apprentissage à la stabilisation de la coopération transverse entre prestataires et bénéficiaires ;
- des économies de complémentation à travers la qualité de la coopération entre des compétences complémentaires pouvant appartenir à des organisations différentes ;
- des économies d'intégration (principalement immatérielles) grâce aux processus de création de solutions intégrant biens et services et grâce à la progression des connaissances mobilisables dans les activités de travail et des outils immatériels autorisant la stabilisation des processus.

A un niveau plus global, cela revient à un déplacement d'une productivité construite sur l'idée d'accélération, d'intensification, d'optimisation, vers une productivité fondée sur le développement de la pertinence. La flexibilité, l'adoption, la complémentation ou l'intégration ne produisent pas nécessairement une accélération ou un gain de temps, de matière... mais permettent un développement de la pertinence et prémunissent de la destruction de valeur liée à une mobilisation non pertinente des ressources, notamment des ressources immatérielles.

Quatrième pilier : « Une gouvernance accordant une place centrale au travail réel »

Les principes de gouvernance sous-tendus par l'EFC reposent sur la nécessité de reconnaître le travail réel comme élément central des relations de gouvernance au sein des organisations. L'enjeu vise à s'appuyer plus structurellement sur les éléments remontant de la compréhension de ce qui se

joue dans l'expérience du travail vivant pour alimenter l'instruction des enjeux et le processus de prise de décisions.

Cela suppose de faire évoluer les outils de pilotage avec un double mouvement, d'une part, la mise à distance de la gouvernance par le nombre et le pilotage par les chiffres (notamment avec la place prépondérante, voire hégémonique, des indicateurs financiers et les logiques d'agrégation sous-jacentes), et d'autre part, de mettre les Ressources Immatérielles au centre du pilotage gestionnaire, notamment en repérant les RI stratégiques et en développant des modalités d'évaluation de ces RI (en particulier à partir d'évènements, de signaux faibles constituant alors des faisceaux d'indices).

Cela suppose également de faire évoluer la conception du travail de direction, notamment comme devant mettre en relation le modèle économique formel qui renvoie aux différents domaines de formalisation et de maîtrise rationnelle du pilotage économique (supports de l'offre, tableaux de pilotage, indicateurs de gestion, organigramme fonctionnel, fiches de poste, documents contractuels, conventions collectives, grilles de rémunération, etc.), et la dynamique économique réelle, telle qu'elle se déroule dans l'activité de travail des personnes, dans les interactions économiques effectives, dans les relations de coopération, dans les échanges entre acteurs, dans les initiatives du travail réel. (R. Demissy et S. de Gasparo 2021 ; S. de Gasparo , O. Blandin, à paraître).

Sur un autre plan, il s'agit également d'étendre le périmètre de gouvernance aux bénéficiaires et aux contributeurs de la solution intégrée en mobilisant des dispositifs d'évaluation sur les enjeux de valeur (de son périmètre, de son effectivité, et en incluant les enjeux d'externalités), de la coopération, et du développement du patrimoine territorial reposant sur les ressources immatérielles.

Les expériences de la mise en œuvre de ces ECT font apparaître une série de questions notamment :

- La manière de piloter par les ressources et la coopération pour soutenir la pertinence de la Solution intégrée, dans un modèle qui ne peut reposer sur des relations de subordination ou sur la simple application contractuelle ;
- La mise en évidence (la révélation) des contributions de chacun des contributeurs de l'ECT et les conventions permettant d'y associer des contreparties financières comme non financières. En sachant qu'il peut y avoir dans la dynamique de

l'activité réelle mise en œuvre par les ECT, un décalage entre d'une part, les formes des créations de valeurs en termes d'effets utiles et sur la consolidation des ressources immatérielles, et d'autre part, les modalités de transformation monétaire de cette valeur. Ce qui pose des problématiques de création de valeur, de circulation de valeur et d'accumulation de valeur ;

- La manière dont s'articule le portage des investissements et leur pilotage notamment au regard de la place centrale que joue les Ressources immatérielles et les investissements immatériels.

Orientations de recherche du Comité Scientifique

Quels questionnements au regard des sciences économiques et des sciences de gestion

Au regard du projet Co-Effect et des travaux du Comité Scientifique, il est proposé de revenir sur trois éléments centraux relatifs au référentiel de l'EFC en pointant une série de questionnements, notamment au regard des disciplines de l'économie et des sciences de gestion.

Le périmètre de la valeur

L'approche de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération s'est construite en rupture avec une logique dite *industrielle*. Le qualificatif *industrielle*, renvoie, non pas aux activités de transformation de matière (le secteur industriel), mais à une logique qui s'est développée au moment de la révolution industrielle, dès la fin du XVIIIème siècle. Cette logique s'est construite à partir de l'observation des transformations en cours dans les activités industrielles mais c'est étendue ensuite à d'autres activités, au point de devenir la manière de penser toutes activités de production de valeur. Cette *logique industrielle* s'appuie sur des hypothèses fondées à partir de la production de biens qui été appliquées à l'ensemble des activités de production (Boltanski L. & Thevenot L. 1991 ; Detchessard M. et al. 2003 ; du Tertre C. 2005 ; Demissy R. & de Gasparo S : 2021). Parmi ces hypothèses, plusieurs concernent la définition de la valeur : « [...] *par exemple la possibilité d'anticiper la valeur qui sera produite, de la normaliser, de la stabiliser dans un produit ou un service dont on peut déterminer à l'avance l'utilité* » (Demissy R. de Gasparo S. 2021 : 261). On retrouve également l'idée selon laquelle les consommateurs ont une certaine conscience de la valeur contenue dans l'offre, qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service. Nous retrouvons dans cette logique une séparation nette entre les producteurs et les consommateurs, une séparation qui est reprise dans l'économie circulaire.

L'EFC s'inscrit pour sa part dans une économie dite *servicielle* et même *relationnelle et servicielle* (du Tertre 2002). Il s'agit de faire le constat d'une forme de *servicialisation* (Hubault 2013) des activités, au sens où les activités relationnelles et servicielles prennent de plus en plus de place dans la dynamique économique y compris lorsque l'on parle de la production de biens, ne serait-ce parce que les biens sont encapsulés dans un maillage d'activités de service ayant trait à la distribution, les services après-

vente, les conseils, la communication... Ce que les sciences de gestion, et en particulier le marketing, qualifient de *touch points* au sein du *parcours client* ou *customer journey* (Lemon K. N. & Verhoef P. C. 2016)¹⁰.

L'approche *servicielle* propose de nouvelles hypothèses, et c'est là un élément de la rupture conceptuelle et épistémologique que propose l'EFC. Abbott L. avait déjà émis en 1955 l'hypothèse selon laquelle les clients ne cherchent pas les produits pour eux-mêmes, mais pour leur contribution à la réalisation de leurs aspirations (Abbott L. 1955 : 39-40), invitant alors les économistes à s'intéresser à la complexité des questions de qualité et fondant l'idée d'une attente d'expérience qui sera reprise et travaillée en marketing. Plus tard, Hill T. P. (1977) met en lumière à la fois l'importance des activités de services, mais aussi leurs spécificités (Hill 1977). Les travaux d'économistes sur les spécificités des services et de la dynamique économique dans laquelle leur développement s'inscrit (Gadrey 1992, du Tertre 2002, 2005, 2007), conduit à de nouvelles hypothèses. D'abord la dimension nécessairement co-construite de la valeur d'une relation de service ou de l'usage d'un bien. Le corollaire de cette hypothèse, c'est notamment la place de la subjectivité et de l'intersubjectivité dans la production *servicielle*. Cela implique également une incapacité pour le producteur ou le bénéficiaire du service, d'anticiper la valeur qui sera effectivement générée par le service. La valeur cesse ainsi d'être une substance figée, mais devient l'objet même d'un processus de co-ajustement dans la mise en œuvre à partir des arbitrages dans le travail (Blandin 2013) et de co-évaluation. Ces nouvelles hypothèses effacent quelque peu la frontière entre les producteurs et les consommateurs, et invitent à penser les processus de création de valeur dans la durée.

De ce point de vue, les travaux portant sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération entrent en résonance avec certains travaux du marketing. Néanmoins, il demeure quelques écarts que le projet Co-Effect pourraient contribuer à instruire. Ainsi, la coproduction et l'intersubjectivité n'est pas fongible dans les approches de l'expérience client (Abbott L. 1955, Gao W., Fan H., Li W. et Wang H. 2021, du *customer journey* (Lemon K. N & Verhoef P. C. 2016), ou de la valeur perçue (Parasuraman A., Berry L. L. et Zeithaml V. 1990). En effet, les approches que nous avons pu repérer en sciences de gestion conservent toutes l'achat comme le point nodal de la relation. Avec l'achat, il y a aussi l'idée de la possibilité de maîtriser la valeur qui sera créée en

¹⁰ Lemon & Verhoef parlent de *Customer journey* littéralement le voyage ou le trajet du client. Dans cet article ils évoquent notamment le fait que le *customer journey* s'organise autour de *touch points* : avant l'achat, pendant l'achat et après l'achat.

complexifiant l'architecture de l'offre, en coordonnant mieux les différents *touch points*.

En synthèse, la contribution des bénéficiaires à la production de la valeur, demeure liée à des causes extérieures, à des préférences préexistantes à la transaction. Or l'économie de la fonctionnalité et de la coopération porte une attention particulière au contenu de ce qui se coproduit, et comment la relation marchande contribue par elle-même à élaborer de nouvelles attentes, des leviers de production de valeur qui ne pouvaient préexister à l'expérience de travail en coopération. Par ailleurs, et nous l'évoquerons un peu plus loin, l'économie de la fonctionnalité cherche aussi à ne pas éluder les enjeux liés au caractère nécessairement situé des relations économiques. C'est-à-dire que s'invite dans la coopération entre les bénéficiaires et les porteurs de solutions, des effets ayant trait au système économique au sein duquel ces relations marchandes sont encadrés. Parmi ces effets l'on trouve des effets et des ressources à une échelle dépassant les seules parties prenantes de la relation marchande et en particulier une dynamique des ressources et effets territoriaux.

Les enjeux autour des ressources immatérielles

L'approche de l'EFC, en s'appuyant sur les sciences du travail¹¹ place au cœur des enjeux de développement le rôle central des ressources immatérielles (C. du Tertre 2002, 2005). Or, les Ressources immatérielles possèdent différentes propriétés spécifiques notamment :

- Elles peuvent se développer ou s'amoinrir par leur mise en œuvre dans l'activité de travail, contrairement aux ressources matérielles qui s'usent / s'épuisent.
- Elles ne sont pas tangibles, mesurables, dénombrables et ne peuvent faire l'objet de mesure (par rapport à un étalon) ou de dénombrement (en unités élémentaires). Elles sont évaluables à travers des événements, des signaux faibles constituant des faisceaux d'indices, en s'appuyant sur le travail vivant à travers le récit, « l'écoute » de l'organisation, des relations de travail et de coopération.
- Elles sont portées par les personnes et par la qualité des relations de coopération. Elles sont donc à la fois individuelles (portées par les personnes) et collectives.
- Elles ne relèvent pas de droits de propriété et ne peuvent être achetées ou vendues en tant que tel.

¹¹ En particulier l'Ergonomie de l'activité développée notamment par F. Hubault, et la psychodynamique du travail développé par Christophe Dejours (Ch. Dejours travail 2009).

Ces propriétés posent des questionnements spécifiques, notamment du pont de vue des sciences de gestion, en particulier :

- Le développement des ressources immatérielles passe principalement sur des dispositifs mobilisant l'activité de travail des salariés, des dirigeants, des partenaires, des clients. Ce qui pose alors de nombreux problèmes spécifiques, notamment :
 - o l'effort à réaliser pour définir les besoins exacts de l'entreprise, avec la difficulté d'anticiper ces besoins dans la mesure où il s'agit d'une trajectoire par étape. Ce qui suppose de piloter l'investissement par étape et dans la durée ;
 - o la difficulté à distinguer dans l'activité de travail « ordinaire », ce qui relève d'une logique d'investissement. Avec pour corolaire, d'un point de vue comptable, le fait d'appréhender ces activités comme relevant d'une logique d'investissement et non pas comme des charges d'exploitation.

- Les Ressources Immatérielles relèvent bien d'une ressource pour l'entreprise mais elles ne peuvent être appréhendées comme un actif à part entière. Elles relèvent, en fait, plus d'un patrimoine (immatériel). Se pose alors la question de leur valorisation dans le bilan des entreprises que cela soit pour lever des financements que lors de la session de l'entreprise. Se pose également des enjeux de financement des Investissements immatériels par des acteurs externes, dans la mesure où, d'une part, ils ne se traduisent pas par une augmentation des actifs de l'entreprise, et d'autre part, les financeurs, le plus souvent, refusent de financer des dépenses associées à des charges de fonctionnement (assimilées au fait de financer un BFR).

La dynamique des Écosystèmes Coopératifs Territoriaux

La mise en œuvre d'une solution intégrée consiste à articuler plusieurs activités (articulation de biens et de services), et donc à mailler des compétences, des métiers complémentaires de manière à renforcer la performance d'usage et la prise en compte d'externalités.

Souvent ces activités sont portées par des acteurs économiques différents (acteurs privés, publics, voire des citoyens). Ce qui suppose, pour tenir cette nouvelle proposition de valeur, que ces acteurs coproduisent la solution et coopèrent ensemble dans la durée.

Le concept opérationnel d'Écosystème Coopératif Territorialisé (ECT) (P. Vuidel et Ch. Du Tertre 2024) décrit cette forme d'organisation entre acteurs à l'échelle d'un territoire, qui coproduisent et coopèrent dans la durée tout en étant des entités séparées et avec des formes d'engagement différents.

L'ECT constitue ainsi une figure nouvelle d'organisation des activités au-delà de la forme traditionnelle de l'entreprise comme structure intégratrice. L'ECT renvoie à des modes de relations différentes du modèle de la chaîne de valeur et de la sous-traitance, ou de co-productions ponctuelles entre acteurs en fonction de tel ou tel « contrat ». Il s'agit bien de décrire des formes de relation entre acteurs économiques co-engagés dans la durée dans la mise en œuvre d'une solution intégrée.

Le développement des dynamiques d'acteurs part souvent d'un ou de quelques acteurs qui vont enrichir le contenu de la proposition de valeur, dans une première étape de solution intégrée en maillant leurs compétences respectives. Puis, cette première « grappe » peut venir se compléter et se consolider, à partir des expériences et des opportunités, en associant de nouveaux acteurs complémentaires.

Parfois, le cadre des relations et la gouvernance peuvent être formalisés par la création d'une structure juridique ad'hoc (association, SCIC ou autre) associant acteurs, opérateurs privés et citoyens, ... voire acteurs publics. Mais l'ECT ne prend pas forcément la forme d'une entité juridique nouvelle. Dans tous les cas, la dynamique des acteurs et le développement des activités reposent prioritairement sur la mise en œuvre d'une organisation réflexive qui permet d'apprendre par l'expérience et de soutenir la coopération entre les acteurs. Avec alors le besoin qu'un acteur assume une fonction plus centrale d'intégrateur tenant la cohérence et le pilotage du projet, et aussi une fonction de garant de la coopération.

Bibliographie

- Bartolomeo M., Dal Maso D., Dejong P.R., Zaring O., 2003, « Eco-efficient producer services : what are they, how do they benefit customers and the environment and how likely are they to develop and be extensively utilised? », *Journal of Cleaner Production*, 11(8), 829–837.
- Blandin O., 2013, « Travail, subjectivité et activités de service », *Revue « Travailler »*, n°29.
- Blandin O., 2017 « QVT et performance, une relation à tenir », acte du séminaire de Paris 1, F. Hubault éditeur, édition Octares.
- Bourdin S., Maillefert M., 2020, « L'économie circulaire : modes de gouvernance et développement territorial », *Natures Sciences Sociétés* 28, 2, 101-107.
- Bourg D., Buclet N., 2005, « L'économie de fonctionnalité : changer la consommation dans le sens du développement durable », *Futuribles*, 313, 27–37.
- Collard F., 2020, « L'économie Circulaire », *Courrier Hebdomadaire N° 2455-2056*.
- Dejours Ch., 2009, « Travail vivant Tome 2, Travail et émancipation », Ed. Payot.
- Demissy R. 2018 « Trajectoires sectorielles longues et actions collectives territoriales : quelles capacités d'intervention pour les acteurs locaux ? », thèse de doctorat en sciences économiques dirigée par Christian du Tertre, soutenue le 28 septembre 2018, préparée à l'Université Sorbonne Paris Cité.
- Demissy R. et de Gasparo S. 2021 « Evaluation des activités des associations de jeunesse, sports et éducations populaires (JEP) dans une perspectives servicielle », in *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, sous la direction de Renault-Tinacci M., la documentation française, pages 259 à 277.
- Ellen MacArthur Foundation, 2016, « Vers une économie circulaire : arguments économiques pour une transition accélérée », www.ellenmacarthurfoundation.org, p. 2.
- Erkman S., 2004, « Vers une écologie industrielle : comment mettre en pratique le développement durable dans une société hyper-industrielle », Editions Charles Léopold Mayer, Paris.
- Gaglio G., Lauriol J., du Tertre C., 2011, « L'économie de la fonctionnalité : une voie nouvelle vers un développement durable ? », Octares Editions, Toulouse.
- Gasparo S. de, Blandin O, à paraître, « Travail, Santé et Performance : vers un nouveau référentiel économique pour penser les critères de performance », Rapport de recherche ANACT.
- Giarini O. et Stahel W.R., 1986, « Hidden Innovation », *Science en Public Policy*, 4, 13, 83-102.
- Greener Marketing Practice », Greenleaf publishing, Sheffield, 95–108.

- Hockerts K., 1999, « Eco-Efficient Service Innovation : Increasing Business-Ecological Efficiency of Products and Services », in Charter M. (dir.), « Greener Marketing : A Global Perspective on
- Kirchherr J., Reike D., Hekkert M., 2017, « Conceptualizing the circular economy: an analysis of 114 definitions, Resources », Conservation and Recycling, 127, 221-232.
- Meadows D.H., Meadows D.L., Randers J. et Behrens III W. (1972) « The limits to growth », rapport au club de Rome, éditions Potomac associates book 205 pages. Meijkamp, R., 2000, « Changing Consumer Behaviour Through Eco-Efficient Services : An Empirical Study of Car Sharing in The Netherlands », Thèse de doctorat, Université de technologie, Delft.
- Merlin-Brogniard C., 2024, « Économie de la fonctionnalité modèles économiques, enjeux et dynamique d'innovations », ed. ISTE.
- Perrier C., Tertre C. du., Tertre R. du, 2019, « Appréhender et développer ses ressources immatérielles : une question stratégique pour l'entreprise », Février, N° 528 Revue Française de Comptabilité ;
- Perre B., 2014, « L'économie Circulaire, État des lieux et perspectives », Rapport n° 009548-06, Rapport auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Rapport n° 009548-06.
- Rifkin J., 2000, « The Age of Access: The New Culture of Hypercapitalism Where All of Life Is a Paid For Experience », Putnam Publishing Group, New York.
- Serra B., 2018, « Perspectives durables et territoriales des économies de fonctionnalité légitimes. Une interprétation en termes conventionnalistes », Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes, Grenoble.
- Tertre C. du, 2002, « Services, relation de service et économie immatérielle », in F. Hubault (coord.), La relation de service , opportunité et questions nouvelles pour l'Ergonomie, Octares Editions, Toulouse
- Tertre C. du, 2005, « Services immatériels et relationnels : intensité du travail et santé », Activités, volume II, n°1.
- Tertre C. du, 2007, « Économie de la fonctionnalité, Développement Durable et innovations institutionnelles », in Edith Heurgon (coord.), Économie des services pour un Développement Durable, Éditions de l'Harmatan, pp 235-255
- Tertre C. du, 2023, « Économie de la Fonctionnalité et de la Coopération : vers une communauté de recherche en sciences humaines et sociales », 125 pages, <https://librairie.ademe.fr/>.
- Toffel M.W., 2002, « Contracting For Servicizing », Rapport, Harvard Business School, Boston.
- Vuidel P., Tertre C. du, 2024, « Le concept opérationnel d'Écosystème Coopératif Territorialisé. Définition », Publication ADEME- <https://librairie.ademe.fr/>.
- White A., Stoughton M., Feng L., 1999, « The quiet transition », Agence de protection de l'environnement, Bureau des déchets solides, Tellus institute, Boston, 89.

- ADEME : <https://economie-circulaire.ademe.fr/economie-circulaire#quelle-definition-pour-l-economie-circulaire>